

Compte rendu du Conseil municipal du 07 février 2019

Présents : LAGUERRE Francis, ALARD Daniel, DUPUY Gilbert, LAURENT Patricia, PIQUEMAL Rémi, PHILIP Pascal.

Absents excusés : LERO Pierrette (procuration à LAURENT Patricia), DEFFERLUC Xavier (à ALARD Daniel).

Absentes : PASCAL Janine, PORTE TRAUQUE Julie.

Secrétaire de séance : PHILIP Pascal

Le compte rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

1) Prêt relais :

Un accord de principe est acté pour un prêt relais si besoin urgent, en attendant la rentrée des subventions.

2) Demande de subventions :

Une demande de subvention concernant la voirie va être faite en complément à l'Agglo : il s'agit du FDAL.

Suite au projet de bouclage du chemin des 3 cascades par Roussillou pour un montant de 8 900 € HT, soit 10 680 € TTC) des subventions vont faire l'objet d'une demande auprès du Conseil Régional (FRI) ainsi qu'auprès du Conseil Départemental (Direction de l'aménagement et de l'environnement).

Une communication auprès de la Communauté d'Agglomération sur ce chemin à caractère intercommunal va être faite pour l'entretien. A noter que ce bouclage empruntera exclusivement des parcelles communales.

3) Subventions attribuées par la commune :

La proposition d'allocation des subventions en 2019 sera identique à celle de 2018 exceptée pour ANIM 236 et Corde Vocale qui voient leur subvention passer de 300 à 500 €.

RMF qui n'a toujours pas fait son assemblée voit sa subvention diminuée de moitié en attendant.

4) Convention de la piste du Taous :

Mme RICHER Sophie estime que 240 € par an pour la convention du chemin du Taous est trop élevée.

Une nouvelle convention pourrait être faite avec Mme RICHER Sophie à condition de rencontrer cette dernière afin de trouver un accord. Le Maire est mandaté pour cela

5) Tour de France :

Une association loi 1901 va être créée pour coordonner les actions menées en marge du Tour de France.

Il y aura un représentant par commune et pour Prayols c'est M. LAGUERRE Francis qui représentera la commune car il a déjà assisté à toutes les réunions préparatoires.

6) Associations des maires :

Si des demandes émanaient des habitants, un cahier de doléances pourrait être mis à disposition de la population en mairie, mais ce n'est pour le moment pas le cas.

7) Questions diverses :

La convention avec le syndicat d'électrification est en cours pour l'extinction des lumières de minuit à 6h du matin (dans les hameaux, à l'exception du Pech desservi par un autre transformateur).

La séance est levée à 22h 30.